

VILLE DE MONS EN BAROEUL

SERVICE JEUNESSE, SPORTS ET VIE ASSOCIATIVE

PROJET EDUCATIF 2016-2017

Préambule :

Le projet éducatif définit les orientations éducatives de la municipalité. Il sert de référence aux équipes aux familles et aux partenaires financiers et institutionnels. Il est utilisé comme un outil de travail et fixe la ligne de conduite des Accueils Collectifs de Mineurs de la ville et plus largement des projets à destination des jeunes, portés par le service Jeunesse, Sport et Vie associative de la mairie de Mons en Baroeul. De cette base d'orientation, découlent notamment les projets pédagogiques des équipes des accueils de loisirs et les actions « jeunesse » organisés par ce service.

. Le projet éducatif du service Jeunesse, Sports et Vie associative vise à harmoniser les pratiques en favorisant la cohésion d'équipe et le sentiment d'appartenance à la collectivité.

Il est à destination des jeunes âgés de 3 à 25 ans fréquentant les différentes structures et en particulier pour les 3 à 17 ans fréquentant les accueils de loisirs.

La Ville de Mons en Baroeul est engagée dans une politique éducative en faveur de l'enfance et de la jeunesse en partenariat étroit avec le monde scolaire et associatif local.

Elle anime ou participe à diverses instances de concertation avec les parents et les professionnels de l'éducation et du social.

La ville de Mons en Baroeul a contractualisé des partenariats avec différentes institutions qui consolident son dispositif et sa politique en faveur de l'enfance/jeunesse: avec la Caisse d'Allocations Familiales par le biais du Contrat Enfance Jeunesse, avec le Conseil Général par le biais du Contrat d'Objectifs de Territoire et avec la Métropole Européenne de Lille par le biais du contrat de ville.

- 1- MONS EN BAROEUL : le Territoire et ses habitants**
- 2- LES ORIENTATIONS EDUCATIVES**
- 3- LES ACTIONS ET LEUR MODES ET MOYENS D'ORGANISATION**
 - a. Accueils de loisirs
 - b. Séjours courts
 - c. Café des ados
 - d. Soirées Jeunes
 - e. Mix Mons
 - f. Le Point Information Jeunesse
- 4- MOYENS HUMAINS ET MATERIELS**
 - a. Missions du service Jeunesse, Sport et Vie associative
 - b. En accueil de loisirs : missions du directeur et des animateurs
 - c. Mission des animateurs du service Jeunesse, Sports, Vie associative
 - d. Le lien avec les partenaires

1- MONS EN BAROEUL : présentation du territoire

SITUATION GEOGRAPHIQUE

La ville de Mons en Baroeul est située au cœur de la métropole lilloise. Son territoire est délimité par les communes de Marcq en Baroeul, Hellemmes, Villeneuve d'Ascq et Lille. Le territoire de la ville est restreint puisqu'il s'étend sur à peine 3 km².

La ville est desservie sur l'axe Lille-Villeneuve d'Ascq par trois stations de métro. La ville est ainsi à moins de 10 minutes du centre de Lille et de la gare internationale Lille Europe.

La ville compte environ 22000 habitants et possède une part importante de jeunes.

La ville est en train de muter : le quartier du « Nouveau Mons » a bénéficié des travaux de réhabilitation suite au premier programme de Renouvellement Urbain ; fin 2014, il est officiellement entré dans la seconde partie de ce programme permettant ainsi à la ville de changer de visage et de penser son projet social et urbanistique.

Le quartier du « Nouveau Mons » compte 13 000 habitants, soit plus de 50% de la commune ; il est en grande majorité d'habitats collectifs en location. La vie comporte deux autres quartiers : celui du haut de Mons, regroupant le centre historique de la commune et celui des Sarts/ bas de Mons à la limite du quartier de Lille Fives et de la commune de Hellemmes.

EQUIPEMENTS

Le Fort de Mons, à la lisière du quartier du « Nouveau Mons » constitue un équipement de loisirs, de culture et de détente (école agréée de musique, bibliothèque, café-concert, jardin de thalie, espace culturel multimédia, ...). Il est devenu le lieu culturel de la commune.

La piscine, récemment rénovée, est un lieu d'interface entre les deux parties de la ville qu'un nombre important de monsois côtoie. La fréquentation de la piscine de Mons en Baroeul n'a fait que s'accroître depuis 2003. Elle constitue un lieu de loisirs important.

La ville est largement dotée en équipements sportifs : trois stades de foot, neuf salles de sports. Elle recense 8 groupes scolaires, (10 écoles maternelles, 8 écoles élémentaires) ainsi que 3 collèges. Le collège Rabelais et ses établissements de rattachement sont en Réseau Education Prioritaire +.

La vie associative y est très riche : on dénombre 30 clubs sportifs sur la commune et plus de 70 associations culturelles actives.

2- LES ORIENTATIONS EDUCATIVES

A- Favoriser l'apprentissage de la citoyenneté et notamment celui du respect de soi, des autres et de l'environnement

Axe majeur de ce projet éducatif, l'apprentissage de la citoyenneté est un véritable défi pour les équipes pédagogiques.

Etre citoyen, c'est savoir opérer des choix de manière collective, vivre et savoir d'exprimer dans un groupe.

La citoyenneté c'est accepter et proposer des règles de vie commune afin de bien vivre ensemble.

La citoyenneté, c'est connaître et vivre dans son territoire.

Prendre en compte le jeune dans sa globalité, c'est-à-dire dans sa recherche de lien, de sens, de pouvoir et de valeur, en cherchant avant tout à le rendre acteur et auteur des actions dans lesquelles il s'engage, constituera l'esprit de la démarche développée par le service jeunesse, sport et vie associative de Mons en Baroeul.

Nos orientations sont de former des citoyens libres et indépendants capables de réussir leurs parcours scolaires, professionnelles et d'être épanoui dans leurs vies privées.

B- Considérer l'enfant/le jeune comme compétent en lui permettant de faire des choix et en favorisant son autonomie dans la vie quotidienne

Il s'agit pour nous de développer des moyens donnant la possibilité aux jeunes/ enfants d'exercer des choix, d'entreprendre librement des actions, activités et projets conformément à leurs motivations et à l'intérêt qu'ils portent à leur environnement social.

L'équipe d'animation met donc en place une action permanente qui vise au développement de la prise de conscience de chaque jeune de la place qu'il occupe dans la société.

L'enfant est un être plein de ressources et de compétences que l'équipe pédagogique doit valoriser et accompagner dans son expression.

Les temps de loisirs doivent être des temps des expérimentations où l'adulte prend le temps de laisser faire l'enfant/le jeune en le guidant dans l'apprentissage des gestes de la vie quotidienne.

A ce titre et conformément à la loi de février 2005, l'accueil d'enfant porteurs de handicap au sein de nos accueils de loisirs : l'intégration d'un jeune porteurs de handicaps est une richesse pour la vie collective ; les modalités de son intégration seront étudiées en amont de son accueil avec la famille.

C- Développer la mobilité de l'enfant/du jeune

La mobilité est un processus qui se construit tout au long d'une vie ; nos frontières s'agrandissent peu à peu et l'extérieur, l'inconnu n'effraient pas quand dès le plus jeune âge nous avons été habitués à découvrir l'extérieur, à comprendre d'où l'on venait pour s'ouvrir vers le monde.

Cette mobilité a du sens. Elle permet la découverte, le questionnement, la confrontation. Elle est une aventure humaine qui grandit l'individu, tant sur une acceptation plus large de l'altérité, que par la connaissance individuelle plus profonde qu'elle entraîne. Elle permet, sans commune mesure, de se confronter à d'autres façons de voir le monde, à d'autres façons d'agir. Elle oblige l'individu à repenser ses convictions et son rapport aux autres. Elle est aussi et surtout une formidable occasion d'échanges entre les peuples et de compréhension commune, dans une logique d'éducation à l'Interculturel.

Les équipes pédagogiques auront à cœur de favoriser cette axe, par exemple, en :

- Diversifiant les moyens de transport utilisés
- Favorisant les modes de transport piéton ou urbain
- Variant leurs lieux de sortie et en sensibilisant leur public sur le choix des destinations
- Favorisant les rencontres avec d'autres publics

D- Favoriser l'expression et la créativité avec l'enfant/le jeune par, notamment, le développement de son imaginaire

Le temps de loisirs doit être un temps pour soi : pour se retrouver seul ou entre amis, pour souffler, pour rêver... L'imaginaire est chez l'enfant la source des possibles ce qui lui permet de vivre pleinement le temps de son enfance et de sa jeunesse.

La mise en place de supports artistiques variés (arts plastiques, théâtre, chant, création...) permet aux jeunes de s'initier à des différents moyens d'expression.

E- Favoriser le dialogue et le lien avec les familles, premiers éducateurs de l'enfant/du jeune

Développer et maintenir un dialogue permanent avec les familles, Elles sont en effet, un élément fondamental dans la réussite d'un accueil de loisirs et de l'accompagnement des jeunes. L'investissement des parents et leur adhésion au projet sont la condition impérative du bon déroulement d'un accueil de loisirs. L'enfant doit effectivement sentir autour de lui un axe parents-équipe d'encadrement uni, prêt à travailler ensemble.

Objectif essentiel de l'année 2016 sera d'améliorer la communication et le lien avec les familles par la mise en place d'actions innovantes.

3- LES ACTIONS ET LEUR MODES ET MOYENS D'ORGANISATION

a. Accueils de loisirs 3-12 ans

Les accueils de loisirs constituent un lieu essentiel de loisirs pour mettre en œuvre le projet éducatif de la commune.

Les projets pédagogiques sont définis par les directeurs de chaque structure d'accueil de loisirs en concertation avec leurs équipes d'animation. Les objectifs du projet pédagogique doivent être en cohérence avec les orientations du projet éducatif, ils en sont une mise en action à destination des publics accueillis qui peuvent être à chaque accueil de loisirs pensées et développées de manière différente.

Les accueils de loisirs de la ville de Mons en Baroeul s'organisent de cette manière :

Période de vacances/ âge accueilli	Vacances d'hiver	Vacances de Printemps	Vacances d'été	Vacances d'automne	Mercredis récréatifs
3-5 ans	Ecole Reine Astrid 88 places	Ecole Reine Astrid 88 places	Ecole Rolin 88 places- Ecole Petit Prince 88 places	Ecole Lamartine 88 places	Ecole Reine Astrid 64 places
6-12 ans	Eco Parc du Baroeul 130 places	Eco Parc du Baroeul 130 places	Eco Parc du Baroeul 200 places en juillet / 180 en aout	Eco Parc du Baroeul 130 places	Eco Parc du Baroeul 56 places

Les inscriptions se font pour les vacances à la semaine et à la journée complète (restauration obligatoire). Pour le mercredi, les inscriptions se font à l'année ou par mercredi. Depuis septembre

2015, les familles pourront inscrire à la demi-journée, le mercredi matin. La restauration se déroule dans l'enceinte de l'accueil de loisirs.

Les modalités d'inscription et d'organisation des accueils de loisirs sont décrites dans le règlement intérieur.

Les directeurs ont en leur possession sur les différents sites des moyens de communication (téléphone fixe, internet). Une salle de sports leur est mise à disposition afin de mettre en place leurs activités.

Le Parc du Baroeul est un éco-parc permettant aux enfants citadins de s'épanouir dans un écrin de verdure.

Les écoles maternelles mises à disposition pour l'organisation des accueils de loisirs sont très proches de toutes les commodités de la commune. Un effort d'aménagement de l'espace devra être fourni par les équipes pédagogiques afin de couper avec le contexte scolaire.

Les accueils de loisirs maternels de la ville devront clairement faire apparaître au sein des projets pédagogiques une prise en compte de la spécificité de ce public. En effet l'enfant à cet âge se construit à travers ses expériences et ses découvertes motrices, sensorielles et affectives.

Il est donc important de :

- respecter le rythme de développement de chaque enfant dans son repos, ses activités motrices.
- accompagner les familles pour une meilleure séparation.

D'autre part, nous insistons sur l'importance de :

- aménager les locaux scolaires en essayant de changer le cadre
- aménager des coins correspondant aux compétences de l'enfant (jeux symboliques, jeux d'imitation, création, repos, lecture ...)
- proposer des activités variées dans lesquelles l'enfant est acteur : la manipulation, l'éveil : musique, chant, livres, moteur ...
- adapter un langage adapté et bienveillant permettant l'installation de la représentation mentale : histoires, images, comptines chansons.

b. Séjours courts

Dans le cadre des vacances d'été, des séjours courts (4 nuits/ 5 jours) sont organisés pour les enfants âgés de 6 à 11 ans.

Le séjour court est rattaché à l'accueil de loisirs du Baroeul sous l'autorité du directeur qui nomme un responsable de séjour court chargé de mettre en place l'organisation pédagogique.

En 2016, 4 séjours courts sont proposés pouvant accueillir 40 enfants et encadrés par 4 animateurs. Les séjours courts se déroulent en camping et gestion libre ; par ce biais, les enfants s'impliquent dans la vie quotidienne et les différentes étapes d'organisation du campement.

Nous privilégierons les lieux de camping à taille humaine et proche des services afin de favoriser l'implication des enfants dans ce cadre.

Pour l'organisation des séjours courts, une réunion d'information a lieu avant le départ et les parents peuvent avoir des nouvelles régulières de leurs enfants par l'intermédiaire d'un panneau d'affichage au parc du Baroeul et en interpellant le directeur de la structure.

c. Café des ados

Le « café des ados » consiste en la mise en place d'un projet participatif à destination des jeunes et plus spécifiquement des collégiens de la commune. Il s'agit de redynamiser les activités de loisirs à destination des jeunes Monsois durant les périodes scolaires et les vacances. Ce nouveau projet a remplacé la structure « le Phare », rue Rollin. Durant la période scolaire, cet espace est ouvert du lundi au vendredi en soirée ; les mercredis et quelques samedis après-midi. Pendant les vacances scolaires, il serait ouvert du lundi au vendredi. La structure bénéficie d'un agrément « LALP : Lieu d'Accueil et Loisirs de Proximité ». Ce nouvel agrément, spécifique aux plus de 11 ans, permet d'offrir, en respectant la réglementation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, un cadre plus souple autorisant des arrivées et des départs échelonnés de la structure, ainsi que des modalités d'accueil plus spontanées répondant davantage aux besoins du public.

« Le Phare » a été réaménagé pour devenir plus attractif et mieux adapté aux souhaits des jeunes monsois. Des animations sont proposées par les animateurs et/ou des intervenants ponctuels.

Pour contribuer à la réussite de ce projet, des moyens de communication modernes sont mis en place (compte facebook notamment). D'autre part, une démarche d'implication des jeunes dans la définition et le suivi du projet semble indispensable. Des actions de concertation sont actuellement menées au sein des collèges. Le projet cherche spécifiquement à répondre à des besoins d'accueil plus souples des jeunes avec la volonté, in fine, de responsabiliser et d'impliquer les jeunes dans des projets ouverts sur la cité. Cet espace a pour vocation d'attirer les 11-15 ans de la commune et de ce fait, les collèges et partenaires éducatifs seraient associés dans la mise en place, la conduite et l'évaluation du projet.

Des séjours courts et des week end découvertes sont également mis en place à partir de cette structure.

Le dispositif LALP doit être piloté par un animateur titulaire d'un diplôme professionnel de l'animation, à minima le BPJEPS.

d. Soirées Jeunes

Ces soirées jeunes impulsées par la direction de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative a pour objectif d'organiser des soirées à destination des jeunes et plus particulièrement des collégiens et de placer ces soirées sous le signe de la « culture » et de l'expérience artistique. Suite au festival MIX MONS, il nous est apparu essentiel de poursuivre la démarche d'initiation, d'implication des jeunes aux pratiques artistiques mais aussi d'en proposer des formes plus innovantes. La culture reste un pilier essentiel de la citoyenneté, au cœur du projet éducatif municipal et sans des projets de médiation culturelle, un fossé se creuse entre le public jeune et la culture qui leur semble peu accessible. Le projet, ici présenté, consiste en l'organisation de deux soirées sur l'année 201, dans des lieux (Piscine, Fort, parc, équipements sportifs...) et formats différents à chaque fois, ayant pour objectifs de :

- Faire vivre aux jeunes le temps d'une soirée une expérience collective unique
- Les surprendre et les initier à une ou des pratiques culturelles ; valoriser par là même des associations/ artistes du territoire

Les soirées se dérouleraient de 20h30 à 23h30.

Progressivement, nous souhaitons créer un groupe projet « soirée » avec les jeunes afin de les rendre acteurs du dispositif et moteurs de la démarche artistique.

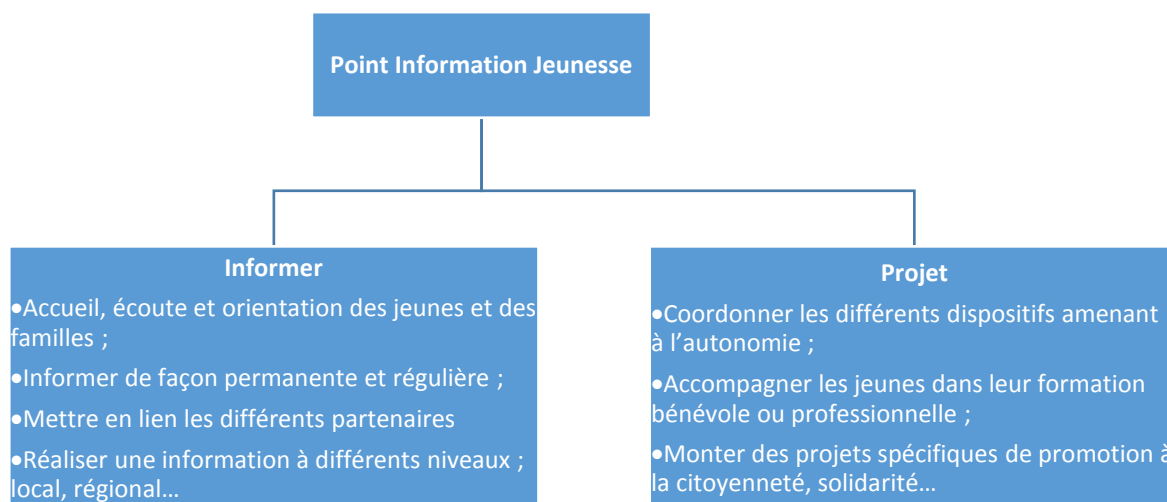
e. Mix Mons

La rencontre entre de jeunes Monsois et les associations locales qui, tout long de l'année, mixent leurs pratiques sportives et culturelles, donne lieu à l'organisation d'un festival au cours duquel chacun peut alors faire montre de son talent. Ces rencontres et ce partage de savoirs trouvent eux aussi toute leur place dans le projet « citoyenneté » du service jeunesse puisqu'au travers de « MixMONS » des rencontres parfois improbables, des passerelles entre des mondes qui ne se connaissent pas (encore), des instants d'émotions sont magnifiés.

Initié en 2010, le projet MIX MONS n'a de cesse de se réinventer ; les collègues sont parties prenantes du projet.

f. Le Point Information Jeunesse

Au-delà de la simple disposition d'informations sur les différentes thématiques que peut proposer un PIJ, le Point Information Jeunesse de Mons en Barœul propose un véritable projet d'accompagnement et d'accueil. Les animateurs auront à cœur de mettre en avant les dispositifs permettant aux jeunes de sublimer et de s'investir dans le cadre de la citoyenneté.



Le Point Information Jeunesse de Mons en Barœul se situe dans les locaux de la mission locale. Cette cohabitation entre ces deux protagonistes de médiation sociale de la ville, permet un meilleur maillage dans ce qui paraît être aujourd'hui un atout dans Mons.

Comme tout animateur rattaché à la direction du service, l'animateur PIJ est amené à conduire des actions d'animations en direction de différents publics et sur différents sites rattachés à la direction

du service. Tout en étant généraliste, l'animateur P.I.J aura une mission spécifique de conduire et d'organiser les activités du P.I.J sur le territoire de la commune à destination d'un public 15 – 30 ans, en entière collaboration avec l'ensemble des acteurs et collaborateurs du service Jeunesse, Sport et Vie Associative de la ville.

Le Point Information Jeunesse pilote les dispositifs :

- Coup de pouce citoyen : bourse de formation allouée à un jeune de la ville contre 70h de bénévolat dans une structure monsoise
- BLAP /CLAP : dispositif permettant d'accompagner l'autofinancement de projets de groupes de jeunes
- Les Juniors associations

Un partenariat important se noue entre les PIJ et les 3 collèges de la ville : en tant que centre d'informations et d'éducation populaire, le Pij mène des actions en partenariat avec le corps éducatif sur des thématiques ciblées :

- La citoyenneté
- La sécurité routière
- L'orientation par le jeu des métiers ou la visite d'entreprises locales

4- MOYENS HUMAINS ET MATERIELS

Une équipe pédagogique élargie est importante pour mettre en place l'ensemble de ses actions et veiller à leurs bons déroulements

- l'Adjointe Déléguée à la Jeunesse et aux sports : Sylvie MEHAILIA,
- le Directeur et Directeur adjoint du service Jeunesse, Sports et Vie associative : Frederic MAENHOUT et Dimitri NICOL
- Marion DUDA, chargée de mission à la vie associative
- Anne Sophie VANHOVE le secrétariat du service Jeunesse, Sports et Vie associative : Anne Sophie VANHOVE
- Les animateurs du service Jeunesse, Sports et Vie associative : Pierre POTTIER (Pij), Jessica LOBEZ (Café des ados), Benoit KOTNIK (Baroeul), Bruno RIVIERE (Baroeul).
- Le personnel titulaire du service Petite Enfance et Vie scolaire mise à disposition pour la direction/ l'animation des accueils de loisirs : Monique DE DECKER (Reine Astrid), Karima ELUASTI, Anne Sophie HOUSSAIN, Aline JAKAB, Christine EHRET, Cathy AMPE, Jessie DARRAS , Julie GRIVET, Caroline DIEVAL, Hélène GARREIN, Aurélie GARREIN, Nicole DEUEZ, Danièle DESCHAMPS, Laetitia DAAMOUCHE...
- les directeurs des accueils de loisirs (et les directeurs adjoints, selon les périodes et les structures), et leur équipe d'animateurs
- le personnel des services municipaux pour la logistique, la restauration, la communication, les interventions techniques et le nettoyage

a. Missions du service Jeunesse, Sport et Vie associative

L'ensemble des actions est placée sous la responsabilité du directeur du service Jeunesse, Sports et Vie associative. Il assure les fonctions d'élaboration et de réalisation des projets émanant de la

politique jeunesse de la commune à laquelle il participe comme force de propositions d'impulsion et de régulation. Il assure la gestion, l'évaluation, la formation, le recrutement du personnel en lien avec le directeur adjoint du service et la secrétaire. Il assure la gestion des dossiers administratifs, organise en lien avec le service AMI les inscriptions familles, établit les bilans financiers. Il assure l'organisation et la gestion des rencontres avec les partenaires extérieurs.

b. En accueil de loisirs : missions du directeur et des animateurs

Le directeur d'accueil de loisirs

Le recrutement

Les critères de recrutement sont les suivants :

- Mixité sociale, culturelle, géographique et de genre,
- Compétences et expériences dans le domaine de l'animation et de l'encadrement d'équipe.
- Compétences spécifiques
- Projet ou pré projet concernant le centre

Le directeur doit savoir être et savoir-faire. Il doit être éducateur, mature, équilibré, organisateur, responsable, formateur et en pleine connaissance de la législation des Accueils de Loisirs. Il doit être en capacité de recruter une équipe d'animation répondant à préoccupations politiques, éducatives et pédagogiques. De manière générale, c'est le directeur qui propose un adjoint. Cette méthode permet d'obtenir un binôme efficace. Le recrutement d'un adjoint ne peut être envisagé pour les centres inférieurs à 60 enfants. Au-delà de 90 enfants la présence d'un adjoint nous apparaît nécessaire.

Les missions

Elles se définissent autour de trois axes :

- **Autorité responsable** du centre, ils ont en charge la vie des enfants. Ceci suppose du professionnalisme, de la vigilance, un certain sens de l'anticipation des problèmes et beaucoup de sang froid.

- C'est **un animateur d'équipe**. Il est de ses attributions d'encadrer, de motiver et aussi d'accompagner les animateurs du centre. Son objectif est double : premièrement que chacun donne le meilleur de lui-même et qu'il s'épanouisse professionnellement. Les directeurs mettront l'accent sur la convivialité et sur l'esprit d'équipe.

- C'est **un gestionnaire**. La question budgétaire est au centre de son action. En rationalisant son budget, le directeur de centre pourra maximiser ses activités et offrir aux enfants de nouvelles orientations. Si l'on considère que "gérer, c'est prévoir", il ne sera pas accepté de demande intempestive nécessitant une signature d'urgence. De plus, les engagements et les demandes de liquidités ne devront pas se faire à la dernière minute.

Les moyens mis à leur disposition

- les moyens financiers : ils sont concrétisés par le budget qui fixe aux directeurs les possibilités de dépenses.

- les moyens matériels :

- ☞ Des espaces d'accueil : Complexe Sportif, des terrains de sports et terrains de jeux, les locaux (écoles, bâtiments municipaux ...)
- ☞ Du matériel varié du service Jeunesse
- ☞ Des moyens techniques (véhicule, podium ...) mise à disposition par le service technique.

Les animateurs des accueils de loisirs

Le recrutement

L'équipe d'animation est recrutée par les directeurs. Ce recrutement s'opère toutefois en respectant certaines recommandations législatives et municipales :

Cadre législatif

Il impose le recrutement de l'équipe d'animation selon les règles suivantes :

- 1 animateur pour 8 enfants (– de 6 ans) ou 12 enfants (6 ans et +)
- 50% minimum d'animateurs qualifiés (BAFA ou équivalent)
- 20% maximum de non qualifié
- possibilité de travailler dans la fourchette des 30% restant avec des animateurs stagiaires

Cadre municipal

En plus de la législation, le Service Jeunesse, Sports et Vie associative demande aux Directeurs :

- de choisir toute l'équipe d'animation dans les candidatures reçues au service Jeunesse, Sports et Vie associative,
- d'observer une mixité sociale, ethnique, culturelle et de genre,
- d'accorder une priorité aux agents titulaires de la collectivité dans les respects des compétences et connaissances nécessaires
- de procéder à des entretiens systématiques de tous les Monsois
- de prioriser les
- de prendre en compte la nécessité de former les jeunes Monsois à l'animation (recrutement de stagiaires)
- de prendre en compte leur projet de centre et leurs besoins spécifiques inhérents afin d'orienter leurs choix vers des animateurs ayants des compétences particulières (sport, culture, environnement ...)

Les missions

Elles consistent à proposer des activités qui ne doivent pas se contenter d'occuper les jeunes mais bien de s'articuler autour d'un projet pédagogique élaboré avec l'ensemble de l'équipe (directeur et animateurs) en tenant compte des compétences de chacun.

Leur responsabilité est grande, puisqu'ils sont garants de la sécurité des enfants confiés, de la qualité des animations et de la vie et l'énergie du centre. Ceci suppose du professionnalisme, de la vigilance, de l'anticipation, de l'innovation, du dynamisme, des compétences et de la disponibilité.

Pendant la durée de leur contrat, les animateurs sont placés sous la responsabilité du directeur du centre auquel ils sont affectés et doivent se conformer aux consignes données. Des sanctions pourront

être prises par le directeur en lien avec la municipalité, en cas de non-respect des règles établies ou des consignes données.

Ils doivent organiser et animer des séances d'animation dans le respect de la réglementation et du projet éducatif et pédagogique qui en découle.

Les animations doivent être travaillées pour mieux s'adapter aux groupes, en respectant les protocoles mis en place

Les animateurs sont en contact permanent avec les enfants. Ils doivent donc veiller à la portée de leurs actes et de leurs paroles en toute circonstance et être attentif à leur santé, sécurité, moralité et intégrité.

Ils doivent faire remonter à toute la hiérarchie tous changements, comportements, propos notables inhabituels d'un enfant.

Dans la majorité des animations, le rôle de l'animateur est participatif : il joue, arbitre, fait jouer.

Il peut arriver que l'animateur laisse jouer, dans des temps précis ou sur des projets spécifiques.

Un livret de l'animateur leur sera distribué.

Pour les animateurs recrutés sur l'été, une formation organisée par le service Jeunesse, Sports et Vie associative en partenariat avec un Organisme de Formation sera mise en place.

c. Autres Missions des animateurs du service Jeunesse

Ils participent aux différents temps forts du service Jeunesse, Sports, Vie associative et pourront selon les besoins être mobilisés dans l'organisation de ces temps forts (soirées jeunes, mix Mons, séjours, actions collèges, dimanches du Baroeul, temps festifs allumoirs, carnaval, journées de formation des animateurs). Outre le rôle de directeur d'accueils de loisirs, d'autres missions existent au sein du service Jeunesse, Sports et Vie associative :

- Mission de l'informateur PIJ :

Tout en étant généraliste, l'animateur P.I.J aura la mission spécifique de conduire et d'organiser les activités du P.I.J sur le territoire de la commune à destination d'un public 12-30 ans, en entière collaboration avec l'ensemble des acteurs et collaborateurs du service Jeunesse, Sport et Vie Associative de la ville.

Ses missions :

- ✓ L'informateur jeunesse accueille et informe les jeunes selon les règles déontologiques définie par la charte Information Jeunesse : respect de l'anonymat du jeune, secret professionnel, gratuité, personnalisation de la réponse. Pour cela il collecte, sélectionne actualise et met en forme la documentation répondant aux besoins de son public. Il met en place des services et manifestations en lien avec ses besoins.
- ✓ L'animateur va au-devant des publics dit en difficultés.
- ✓ L'animateur raccrochera les jeunes en rupture scolaire et/ou sociale et/ou familiale aux différentes actions du service.
- ✓ L'animateur impulse des projets qui visent à responsabiliser les jeunes.

- ✓ Se situant dans le champ de l'Éducation Populaire, l'informateur jeunesse a une mission éducative. Il accompagne le jeune dans sa recherche d'informations et favorise son accès à l'autonomie.
- ✓ Il participe aux travaux du réseau Information jeunesse, départemental et régional.
- ✓ De part son travail, il développe les outils locaux à destination des jeunes : Coup de Pouce Citoyen, Bourse Local d'Aide aux Projets (BLAP), Comité Local d'Aide aux Projets (CLAP)...

- **Missions de l'animateur pré-ados/ados**

Missions principales :

L'animateur pré-adolescents / adolescents s'adresse au public âgé de 12 à 18 ans. Force de propositions, il anime et organise aussi bien des activités sportives, éducatives que des activités culturelles.

En outre, il est chargé de la direction de l'accueil de loisir adolescents. Il lui sera demandé spécifiquement d'apporter des éléments d'analyses sur le projet jeunesse afin d'inscrire son action dans le projet global du territoire.

Missions Spécifiques :

- Mettre en place des temps d'accueil d'animations et de projets innovants vers les préados et adolescents.
- Prendre en compte les besoins et demandes des différents publics accueillis pour les décliner en projets.
- Développer la structure et sa fréquentation.
- Evaluer l'ensemble des actions : bilan quantitatif et qualitatif régulier, perspectives d'évolution et d'adaptation.
- Participer à la réflexion, à la mise en œuvre et à l'évaluation des projets du service Jeunesse.
- Développer des actions sur l'ensemble du territoire de Mons en Baroeul à destination du public préados ados (événementiels, projets de jeunes...).

d. Le lien avec les partenaires

Le service Jeunesse, Sport et Vie associative est en lien avec différents partenaires et structures d'accueil sur lesquels il peut s'appuyer pour développer le projet Jeunesse :

-Le club de prévention Azimut propose un accompagnement collectif et individuel sur les problèmes liés à l'aide sociale, d'accès aux droits et d'accès au logement. AZIMUTS intervient également au sein des collèges Descartes et Rabelais.

-La mission locale offre un accompagnement sur l'insertion professionnelle et sociale pour les jeunes de 16 à 25 ans.

-Le centre social Imagine propose un accueil de loisirs ainsi que différents ateliers d'aide aux devoirs. On peut noter la présence d'un poste A.I.L.E. qui accompagne et oriente les jeunes en difficulté. Le

centre social organise également des accueils de loisirs enfants/ados et des manifestations ouvertes aux habitants du territoire (carnaval, immeubles en fête, fête du jeu...)

- L'association CAMEL qui organise et met en place des activités enfants et familles (accueil de loisirs, séjours jeunes et familiaux) ainsi que des manifestations sur le territoire (allumoirs)

- les associations PROMESSE et MONS VACANCES organisatrices d'un accueil de loisirs

- La police municipale assure le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique sur le territoire de Mons-en-Barœul.

- le service Vie scolaire et Petite Enfance en charge des activités périscolaires (accueils périscolaires et NAP)

- l'association CITEO qui, dans le cadre d'une délégation de service public, met en place des médiateurs de rue et de transport en commun. L'association a un agent de liaison au sein des collèges publics chargés de mettre en place des projets avec des partenaires extérieurs autour des thématiques liés au vivre ensemble

-Le Centre Communal Action Social (CCAS) accompagne les jeunes autour de la question de l'aide sociale mais également du logement en proposant le pécule jeune, qui est une aide financière.

- L'Unité Territoriale de Prévention et d'Action Sociale (UTPAS) est un service social de proximité mis en place par le département du Nord à l'intention des jeunes en difficulté.